



Arrêté CONC_2024_40

Le Président

Georges CRISTIANI

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Aix-en-Provence, le 22 mai 2024

Arrêté portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Éducateur territorial de jeunes enfants

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône,

- **VU le Code général de la Fonction Publique,**
- **VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016** relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU la loi n°2021-689 du 31 mai 2021** relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- **VU l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée** relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié** fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007** relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,
- **VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié** relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,
- **VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010** relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique française,
- **VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié** relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU le décret n°2013-649 du 18 juillet 2013** fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,
- **VU le décret n°2017-902 du 9 mai 2017** portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

- **VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020** relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
- **VU le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 modifié** pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU le décret n°2021-376 du 31 mars 2021** pris en application de l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,
- **VU l'arrêté du 19 juin 2007 modifié** fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU le recensement des besoins** effectué auprès des collectivités territoriales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- **VU l'arrêté CONC_2017_74 du 21 juillet 2017** portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône pour le compte des Centres de Gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en convention avec le Centre de Gestion du département de la Haute-Corse, du concours sur titres avec épreuves d'Éducateur Territorial de Jeunes Enfants - session 2018,
- **VU l'arrêté CONC_2018_07 18 janvier 2018** portant composition du jury du concours sur titres avec épreuves d'Éducateur Territorial de Jeunes Enfants, pour le compte des Centres de Gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en convention avec le Centre de Gestion du département de la Haute-Corse - session 2018,
- **VU l'arrêté CONC_2018_08 du 25 janvier 2018** portant organisation de l'épreuve écrite du concours sur titres avec épreuves d'Éducateur Territorial de Jeunes Enfants, liste des candidats admis à participer à l'épreuve écrite, noms des correcteurs des copies et fixant la date de réunion du jury d'admissibilité - session 2018,
- **VU l'arrêté CONC_2018_23 du 19 mars 2018** portant liste d'admissibilité du concours sur titres avec épreuves d'Éducateur Territorial de Jeunes Enfants, session 2018, fixant les dates et lieux de déroulement de l'épreuve obligatoire d'admission ainsi que la date de réunion du jury d'admission – session 2018,
- **VU l'arrêté CONC_2018_45 du 23 mai 2018** portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants,
- **VU l'arrêté CONC_2019_40 du 4 juin 2019** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants,
- **VU l'arrêté CONC_2020_43 du 15 juin 2020** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants,
- **VU l'arrêté CONC_2020_49 du 23 juin 2020** portant suspension des listes d'aptitude établies par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône.
- **VU l'arrêté CONC_2021_46 du 21 mai 2021** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants,

- **VU l'arrêté CONC_2021_56 du 8 juillet 2021** portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône pour le compte des Centres de Gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du concours sur titres avec épreuves d'Éducateur territorial de jeunes enfants, session 2022,
- **VU l'arrêté CONC_2021_91 du 10 décembre 2021** portant composition du jury du concours sur titres avec épreuves d'Éducateur territorial de jeunes enfants, session 2022,
- **VU l'arrêté CONC_2021_92 du 10 décembre 2021** portant organisation de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours sur titres avec épreuves d'Éducateur territorial de jeunes enfants, liste des candidats admis à concourir, noms des correcteurs de copies, liste des examinateurs associés et fixant la date de réunion du jury d'admissibilité session 2022.
- **VU l'arrêté CONC_2022_05 du 20 janvier 2022** portant modification de l'arrêté CONC_2021_92 du 10 décembre 2021 relatif à l'organisation de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours sur titres avec épreuves d'Éducateur territorial de jeunes enfants, liste des candidats admis à concourir, noms des correcteurs de copies, liste des examinateurs associés et fixant la date de réunion du jury d'admissibilité, session 2022,
- **VU l'arrêté CONC_2022_25 du 27 avril 2022** portant liste des candidats admissibles au concours sur titres avec épreuves d'Éducateur territorial de jeunes enfants, fixant les dates et le lieu de déroulement de l'épreuve obligatoire d'admission, ainsi que la date de réunion du jury d'admission, session 2022,
- **VU l'arrêté CONC_2022_36 du 20 mai 2022** portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Éducateur territorial de jeunes enfants,
- **VU l'arrêté CONC_2023_47 du 22 mai 2022** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Éducateur territorial de jeunes enfants,
- **VU l'arrêté CONC_2023_70 du 31 juillet 2023** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Éducateur territorial de jeunes enfants.
- **Considérant** la délibération du jury d'admission du concours sur titres avec épreuves d'Éducateur territorial de Jeunes Enfants, session 2018 en date du 17 mai 2018,
- **Considérant** la délibération du jury d'admission du concours sur titres avec épreuves d'Éducateur territorial de Jeunes Enfants, session 2022 en date du 19 mai 2022,
- **Considérant** que des lauréats sont nommés stagiaires en application des articles L.325-38, L.325-41 et L.327-3 du Code général de la fonction publique,
- **Considérant** l'épidémie de covid-19, et les mesures d'urgence sanitaire décrétées par le gouvernement,
- **Considérant** les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude de lauréats dans les délais impartis conformément à l'article L.325-39 du code général de la fonction publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'Éducateur territorial de jeunes enfants est mise à jour le 22 mai 2024 conformément au document annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 3 : La Directrice du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du département des Bouches-du-Rhône.



Georges CRISTIANI



LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS

Candidats
ANDRE / ANDRE Solange
BES / BES Amélie
BLONDEL / BLONDEL Nadine
CAVROT / CAVROT Aurélie
DE GUILHEM DE LATAILLADE / DE GUILHEM DE LATAILLADE Pauline
FERNANDES / LEJEUNE Delphine
GONZALES / DOUBLET Gaëlle
HILLING-ROUSSILLON / HILLING-ROUSSILLON Audrey
LEGRAS / FADAT Vanessa
LISSILLOUR / LISSILLOUR Laurine
PEREZ / PEREZ Cathy
RAMBAL / RAMBAL Anaïs
ROQUES / ROQUES Vanessa

Mise à jour le 22 mai 2024